



Guide des dons planifiés
Fonds philanthropique
FADOQ



« La façon dont les gens abordent
l'idée de la vieillesse peut supprimer
ou ajouter 8 ans à leur vie. »

Breaking the age code, Becca Levy, PhD, Yale Institute for Global Health



Le Fonds philanthropique FADOQ

Créé en 2019, le Fonds philanthropique FADOQ a pour mission d'assurer la pérennité du plus important regroupement d'aînés de la province et du pays.

Le Fonds philanthropique FADOQ est l'une des façons de soutenir une cause qui vous est chère, celle du mieux-être des personnes âgées, en assurant à long terme la continuité et le développement des programmes et des activités du Réseau FADOQ.

Contribuez au Fonds philanthropique FADOQ par un don planifié

Les dons planifiés constituent un moyen simple et efficace de mettre en œuvre vos rêves philanthropiques, de laisser un héritage marquant pour la société, tout en tenant compte de votre contexte personnel, familial et fiscal.

Peu importe le montant, planifier un don au Réseau FADOQ est un geste important que vous posez pour l'avenir des futures générations d'aînés et l'évolution de notre société en général face au vieillissement de la population.

Le Fonds philanthropique FADOQ a été créé au sein de la Fondation Québec Philanthrope. Le Réseau FADOQ lui en a confié la gestion administrative, afin de pouvoir concentrer ses propres ressources à la réalisation de sa mission première.

Le don planifié

Un don planifié est un don en capital effectué selon des modalités prédéfinies. Ces dons se classent en deux grandes catégories :

- **Dons immédiats, qui sont à la disposition de l'organisme dès qu'ils sont faits;**
- **Dons différés, destinés à être remis à l'organisme à une date ultérieure.**

Le don planifié est une partie intégrante de la planification financière et successorale.

Ce don peut prendre diverses formes. L'avis d'un ou de conseillers des domaines de la comptabilité, du droit, de l'assurance ou de la planification financière pourra vous aider à choisir la formule la plus avantageuse pour vous. Le don planifié permet aussi de bénéficier d'avantages fiscaux substantiels pour vous ou votre succession.

À votre demande, le Réseau FADOQ peut vous guider dans la recherche d'un professionnel indépendant.

**Votre soutien est très précieux pour le Réseau FADOQ.
Les dons planifiés constituent un apport important.
Pour de nombreuses personnes, ces dons sont une
excellente occasion de soutenir des services essentiels
auxquels elles sont attachées.**

Notre mission

Faire partie de la vie des 50 ans et plus en défendant leurs droits, en valorisant leur apport à la société et en les accompagnant avec une offre de services et d'activités adaptés.

Notre vision

Être l'organisme par excellence le plus représentatif des personnes de 50 ans et plus.

Nos valeurs

- ▶ Coopération
- ▶ Engagement
- ▶ Équité
- ▶ Inclusion
- ▶ Intégrité
- ▶ Plaisir
- ▶ Respect
- ▶ Solidarité



Notre impact

Fondé en 1970, le Réseau FADOQ est le plus grand regroupement de personnes de 50 ans et plus du Québec et du Canada. Le Réseau FADOQ réalise sa mission en mettant de l'avant trois volets importants :



1

Briser l'isolement et favoriser le vieillissement actif à travers des activités culturelles, de loisirs et de sports.



2

Favoriser l'inclusion sociale et briser le tabou de l'âgisme par des programmes sociaux et des activités de sensibilisation grand public.



3

Défendre les droits des aînés d'aujourd'hui et de demain par des actions et des revendications auprès des trois paliers de gouvernement.

Témoignage

« La chaleur des personnes âgées m'aura marquée. Elles sont remplies de possibilités. Elles ont acquis un esprit de tolérance qu'on n'a pas quand on est jeune. Les personnes âgées sont riches. Elles sont plus ouvertes, plus accueillantes.

Tout le monde a quelque chose à nous apprendre. C'est important d'avoir un cœur ouvert aux autres, de maintenir sa curiosité intellectuelle jusqu'au dernier jour, d'essayer de comprendre les jeunes et de ne jamais couper les ponts entre les générations. »

Marie-Ange Bouchard, fondatrice de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (aujourd'hui le Réseau FADOQ)



Les types de dons planifiés

Il existe diverses formules qui vous permettent de venir en aide au Réseau FADOQ pour assurer des services de qualité aux aînés.

Legs

- **Le legs particulier** est une disposition testamentaire stipulant qu'un certain montant d'argent, ou que certains biens tels qu'un bien immobilier ou un terrain, seront laissés au Réseau FADOQ.
- **Le legs universel ou résiduel** permet au Réseau FADOQ d'hériter de la totalité ou d'une partie de l'actif net de la succession, déduction faite des legs spécifiques et des autres frais.

Don d'assurance-vie

Le don d'assurance-vie permet de faire un don substantiel tout en ne déboursant qu'une faible portion de la somme donnée. Le donateur peut ainsi faire un don plus important qu'il ne l'aurait d'abord envisagé. Le don d'assurance-vie garantit au décès de l'assuré le versement d'un capital déterminé directement au Réseau FADOQ, tout en offrant des avantages fiscaux importants.

Il existe plusieurs possibilités :

- **Souscription d'une nouvelle police** : le donateur souscrit une nouvelle police sur sa vie et en cède la propriété et le bénéfice de façon irrévocable au

Réseau FADOQ. Le donateur paie les primes à la compagnie d'assurances et bénéficie d'un crédit d'impôt pour les primes payées.

- **Cession d'une police en vigueur** : après avoir décidé qu'une police en vigueur n'est plus requise pour ses besoins ou ceux de sa famille, le donateur peut en céder la propriété et le bénéfice de façon irrévocable au Réseau FADOQ. Au moment du transfert, le donateur reçoit un reçu d'impôt pour la valeur de rachat accumulée, s'il y a lieu. Si la police n'est pas libérée, un reçu est remis au donateur chaque fois qu'il paie la prime annuelle.
- **Désignation du Réseau FADOQ comme bénéficiaire irrévocable** : le donateur demeure propriétaire de la police et désigne le Réseau FADOQ comme bénéficiaire irrévocable, directement dans sa police. Le don se concrétise lors du décès et génère des économies fiscales pour sa succession.

Don de titres cotés en bourse

Le don de titres (actions) fait bénéficier le donateur d'un traitement fiscal avantageux. En effet, le gain en capital réalisé lors d'un don de parts de fonds de placement, d'actions cotées en bourse, d'obligations gouvernementales et de sociétés qui est fait directement à l'organisme de bienfaisance n'est que peu ou pas imposable selon les lois en vigueur.

Cette mesure fiscale ne sera profitable au donateur que s'il donne des actions ayant produit un gain en capital. Si la valeur des actions du donateur n'a pas augmenté depuis leur achat, ou si elle a diminué, le fait de les donner ne réduira pas l'impôt sur le gain en capital.

Don en espèces

Il s'agit d'un don en argent fait au Réseau FADOQ annuellement ou avec un engagement sur plusieurs années afin d'aider à la continuité des services, et ce, dans le but d'améliorer la qualité de vie des aînés des générations futures.



Pour obtenir de plus amples renseignements, vous êtes invité à communiquer en toute confidentialité avec la directrice générale adjointe du Réseau FADOQ, Jacinthe Roy, par téléphone au **514 252-3017**, poste **3531** ou par courriel à jacinthe.roy@fadoq.ca

Réseau FADOQ
7665, boulevard Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7
Sans frais : **1 800 544-9058**
info@fadoq.ca | www.fadoq.ca

